

40	31/07/2015	BE 0206.048.091	54	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15398.00159	C 1.1

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0206.048.091	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION: **BELGOCONTROL**

Forme juridique: **Entreprise Publique Autonome**

Adresse: **de MeeÛssquare/ Square de MeeÛs**

N°: **35**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet \*:

Numéro d'entreprise

**0206.048.091**

DATE **25/08/1998** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**1/01/2014**

au

**31/12/2014**

Exercice précédent du

**1/01/2013**

au

**31/12/2013**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ \*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**LORAND Renaud**

Avenue des Coccinelles 42 , 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**DECUYPER Johan**

Pellenbergstraat 172 , 3010 Kessel-Lo (Leuven), Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 2/10/2013- 1/10/2019

**BORGINON Fons**

Veldekens 6 , 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**de BRIEY Laurent**

Rue du Chenois 55 , 1367 Grand-Rosière-Hottomont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées: **54** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2.1, 5.2.3, 5.2.4, 5.3.4, 5.4.1, 5.4.2, 5.5.1, 5.5.2, 5.14, 5.16, 5.17.1, 5.17.2

Signature  
(nom et qualité)  
**Johan DECUYPER**  
**Administrateur délégué**

Signature  
(nom et qualité)

\* Mention facultative.

\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**DUFFY Gerald**

Boulevard des Invalides 157 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**LAVEYNE Luc**

Jan Moensstraat 48 , 1830 Machelen (Bt.), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**LUDMER Julie**

Rue de Parme 52 , 1060 Bruxelles 6, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**MELEN Claude**

Rue Michel Becker 69 , 4601 Argenteau, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**PARTYKA Katrien**

Kloosterstraat 2 , 3300 Tienen, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 29/09/2014

**VAN DER AUWERA Liesbeth**

Vrijthof 10 , 3960 Bree, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30/09/2014- 21/11/2019

**VAN BEVER Hugo**

Karel De Costerlaan 9 , 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/11/2013- 21/11/2019

**TOUWAIDE Philippe**

Rue de la Plaine 33 , 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement

Mandat : 13/03/2012- 19/03/2014

**CREVITS Pierre**

Rue des Pacages 15 , 5100 Wierde, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement

Mandat : 20/03/2014- 15/03/2015

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

**OFFERGELD Dominique**

Rue d'Arlon 12 , 1050 Bruxelles 5, Belgique

Fonction : Commissaire du Gouvernement

Mandat : 16/03/2015

**ROLAND Philippe**

Rue Fétis 17 , 1040 Bruxelles 4, Belgique

Fonction : Commissaire

Mandat : 10/09/2009- 9/09/2015

**LESAGE Romain**

Tervuursesteenweg 465 , 1982 Elewijt, Belgique

Fonction : Commissaire

Mandat : 1/06/2013- 31/03/2015

**DESOMER Ignace**

Den Blok 5 , 3020 Herent, Belgique

Fonction : Commissaire,

Mandat : 1/04/2015- 31/03/2021

**KPMG Vias SA 0468.571.069**

Bourgetlaan 40 , 1130 Bruxelles 13, Belgique

Fonction : Président du Collège des Commissaires, Numéro de membre : B00402

Mandat : 30/12/2014

Représenté par

MERTENS Joris

Bourgetlaan 40 , 1130 Bruxelles 13, Belgique

**JOIRIS,ROUSSEAUX et C° SPRL SPRL 0450.426.032**

Rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00194

Mandat : 30/12/2014

Représenté par

HAEGEMAN Jean-Michel

Rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ n'ont\* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>115.171.702</u>	<u>133.721.089</u>
Frais d'établissement .....	5.1	20		4.831.577
Immobilisations incorporelles .....	5.2	21	201.753	270.004
Immobilisations corporelles .....	5.3	22/27	114.884.940	128.591.611
Terrains et constructions .....		22	74.169.945	77.704.368
Installations, machines et outillage .....		23	34.109.486	39.882.150
Mobilier et matériel roulant .....		24	1.144.408	1.437.256
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	5.461.101	9.567.837
Immobilisations financières .....	5.4/ 5.5.1	28	85.009	27.897
Entreprises liées .....	5.14	280/1		
Participations .....		280		
Créances .....		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	85.009	27.897
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	85.009	27.897
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>87.730.023</u>	<u>76.243.404</u>
Créances à plus d'un an .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
Créances à un an au plus .....		40/41	34.042.206	30.443.864
Créances commerciales .....		40	7.264.135	7.253.625
Autres créances .....		41	26.778.071	23.190.239
Placements de trésorerie .....	5.5.1/ 5.6	50/53	15.000.000	22.000.000
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	15.000.000	22.000.000
Valeurs disponibles .....		54/58	25.735.296	8.496.601
Comptes de régularisation .....	5.6	490/1	12.952.521	15.302.939
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	202.901.725	209.964.493

<b>PASSIF</b>	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	136.805.076	137.465.536
<b>Capital</b> .....	5.7	10	145.000.000	145.000.000
Capital souscrit .....		100	145.000.000	145.000.000
Capital non appelé .....		101		
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	51.722.839	53.359.150
Réserve légale .....		130	2.935.100	2.935.100
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves .....				1.636.311
Réserves disponibles .....		133	48.787.739	48.787.739
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....		14	-59.917.763	-60.893.614
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b> .....		16	16.785.103	16.177.163
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	16.785.103	16.177.163
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162	9.747.000	
Autres risques et charges .....	5.8	163/5	7.038.103	16.177.163
<b>Impôts différés</b> .....		168		
<b>DETTES</b> .....		17/49	49.311.546	56.321.794
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.9	17	535.392	5.505.009
<b>Dettes financières</b> .....		170/4		4.928.117
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173		4.928.117
Autres emprunts .....		174		
<b>Dettes commerciales</b> .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	535.392	576.892
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		42/48	42.058.437	46.947.219
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	5.9	42	4.928.118	10.979.882
<b>Dettes financières</b> .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
<b>Dettes commerciales</b> .....		44	20.952.611	18.205.355
Fournisseurs .....		440/4	20.952.611	18.205.355
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	5.9	45	16.177.708	17.761.982
Impôts .....		450/3	2.242.137	2.581.839
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	13.935.571	15.180.143
Autres dettes .....		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.9	492/3	6.717.717	3.869.566
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	202.901.725	209.964.493

## COMpte DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	198.085.864	197.966.346
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	196.059.475	193.520.225
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	2.026.389	4.446.121
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	201.086.085	207.675.037
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	58.129.209	59.956.351
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	5.10	62	112.416.884	116.199.427
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	20.750.732	22.395.115
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....	5.10	631/4	-121.112	-57.741
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	5.10	635/7	3.417.196	6.784.495
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	6.493.176	2.397.390
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	-3.000.221	-9.708.691
<b>Produits financiers</b> .....		75	123.682	184.755
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751	28.632	19.804
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	95.050	164.951
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	340.442	660.490
Charges des dettes .....		650	309.406	640.209
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651		
Autres charges financières .....		652/9	31.036	20.281
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> .....		9902	-3.216.981	-10.184.426

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	7.795.295	36.989
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		27.217
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762	7.759.255	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	30.505	9.772
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9	5.535	
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66	5.238.774	115.605
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660	100.514	100.515
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels				
Dotations (utilisations) .....(+)/(-)		662	4.950.000	
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663	167.077	3.431
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8	21.183	11.659
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	-660.460	-10.263.042
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts .....		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	-660.460	-10.263.042
<b>Prélèvements sur les réserves</b> .....			1.636.311	1.785.067
<b>Transfert aux réserves</b> .....				
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	975.851	-8.477.975

**AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-59.917.763	-60.893.614
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	975.851	-8.477.975
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-60.893.614	-52.415.639
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-59.917.763	-60.893.614
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.831.577
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002		
Amortissements .....	8003	4.831.577	
Autres ..... (+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)		
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2		
Frais de restructuration .....	204		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.533.773
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	45.274	
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	2.579.047	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.263.768
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	113.526	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	2.377.294	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>201.753</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	132.126.466
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	55.755	
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8181	23.245	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191	132.205.466	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	54.422.097
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8271	3.613.424	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321	58.035.521	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(22)</b>	<b>74.169.945</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	178.055.001
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	319.148	
Cessions et désaffectations .....	8172	4.745	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8182	5.597.101	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	183.966.505	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	138.172.852
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	11.684.907	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	740	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	149.857.019	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>34.109.486</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.249.649
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	316.515	
Cessions et désaffectations .....	8173	310.671	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8183	1.887	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	14.257.380	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.812.393
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	607.812	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	307.233	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8323	13.112.972	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(24)</b>	<b>1.144.408</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	847.319
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	847.319	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	847.319
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275		
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	847.319	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.567.837
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	1.684.391	
Cessions et désaffectations .....	8176	168.894	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8186	-5.622.233	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196	5.461.101	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276		
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(27)</b>	<b>5.461.101</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(284)</b>		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>285/8P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxxxxx</b>	<b>27.897</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593	125	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change ..... (+)/(-)	8623		
Autres ..... (+)/(-)	8633	57.237	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(285/8)</b>	<b>85.009</b>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>8653</b>		

**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions et parts</b> .....	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Montant non appelé .....	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b> .....	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b> .....	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687		
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b> .....	8689	15.000.000	22.000.000

**COMPTES DE REGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Coûts d'exploitation à reporter

Produits à recevoir

Ecart de conversion

Exercice
12.916.058
36.038
425

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	145.000.000
(100)	145.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions nominatives .....  
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Capital autorisé non souscrit .....

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....  
 Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....  
 Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Exercice
4.704.255
1.329.195
631.892
372.761

Provision pour litiges en cours

Provision pour précompte immobilier

Provision à caractère social

Provision pour Ten-T

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	4.928.118
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	4.928.118
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>4.928.118</b>

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	535.392
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>535.392</b>

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	1.743.724
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	1.743.724
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>1.743.724</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	2.242.137
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	13.935.571

**COMPTES DE REGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Exercice
4.273.139
1.214.419
1.230.159

Mechanisme correcteur En route

Charges à imputer

Produits à reporter

**RESULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740		2.095.817
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	787	829
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	784,2	827,8
Nombre effectif d'heures prestées .....	9088	1.071.740	1.133.680
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	80.507.854	83.891.912
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	10.642.325	10.879.759
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622		
Autres frais de personnel .....	623	4.300.673	4.461.517
Pensions de retraite et de survie .....	624	16.966.032	16.966.239
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
actées .....	9110		
reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
actées .....	9112	126.427	144.460
reprises .....	9113	247.539	202.201
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	9.903.748	10.502.006
Utilisations et reprises .....	9116	6.486.552	3.717.511
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	28.988	47.686
Autres .....	641/8	6.464.188	2.349.704
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096	1	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	0,3	
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	479	
Frais pour l'entreprise .....	617	48.825	

**RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RESULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital ..... 9125 3.906

Subsides en intérêts ..... 9126

**Ventilation des autres produits financiers**

Rendement portefeuilles 66.087 119.958

Produits financiers divers 28.963 41.088

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement** ..... 6501**Intérêts intercalaires portés à l'actif** ..... 6503**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées ..... 6510

Reprises ..... 6511

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances ..... 653

**Provisions à caractère financier**

Dotations ..... 6560

Utilisations et reprises ..... 6561

**Ventilation des autres charges financières**

Pertes de change 4.476 4.417

Frais financiers divers 26.559 15.863

**RESULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels**

Eurocontrol exercices antérieurs 5.535

**Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Eurocontrol exercices antérieurs 21.183

Exercice

**IMPOTS ET TAXES****IMPOTS SUR LE RESULTAT**

	Codes	Exercice
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

**Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
Latences actives .....	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	
Autres latences actives .....		
Latences passives .....	9144	
Ventilation des latences passives .....		

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles) .....	9145	4.035.083	3.394.117
Par l'entreprise .....	9146	2.448.530	1.880.892
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel .....	9147	30.470.987	31.633.138
Précompte mobilier .....	9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN</b>		
Selon état des commandes au 31/12/2014		5.976.940
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHE A TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	

**ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES****LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

1. Affaire Koch c/Etat Belge, TBAC et Belgocontrol
2. Affaire Riverains aéroport c/Belgocontrol, Etat Belge et TBAC concernant les nuisances sonores
3. Affaire Aviabel-Van Risseghem c/ Belgocontrol
4. Affaire Bierset c/Belgocontrol concernant les nuisances sonores
5. Affaire commune de Riemst c/Belgocontrol, Région Wallonne, Société Wallonne du Transport, TNT Express Worlwide et Société

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Wallonne des Aéroports concernant les permis pour des activités sur l'aéroport de Liège

6. Affaire Air Zaïre c/Etat Belge, Belgocontrol et TBAC concernant la prolongation de l'exploitation de la ligne Belgique-Congo par une autre société après la faillite d'Air Zaïre

7. BATA c/Belgocontrol concernant la grève des contrôleurs le 28 septembre 2010

8. La demande des curateurs de sept sociétés aériennes italiennes en faillite adressée à Eurocontrol pour obtenir le remboursement des paiements effectués au cours de la période suspecte.

9. Affaire Gerard Robert c/Belgocontrol (avantages sociaux)

10. L'affaire opposant l'asbl Cap Vol à Voile et l'asbl CEVV (Cercle européen de Vol à Voile) contre Belgocontrol, l'Etat belge, la Région wallonne et Brussels South Charleroi Airport quant aux privilèges accordés à l'aviation commerciale par rapport à l'aviation récréative.

Le management estime le risque peu élevé et/ou difficilement valorisable.

**LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Belgocontrol a souscrit un contrat d'assurance groupe dont la prime est intégralement à sa charge et qui couvre ses employés contractuels en vue de financer un régime de pension complémentaire extra-légale et une couverture décès. Le but en cas de vie est de compenser la différence entre les droits à la pension du secteur privé et du secteur public pour un même traitement brut; une couverture de douze fois le salaire mensuel brut est prévue en cas de décès.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME**

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Code	Exercice
9220	

Bases et méthodes de cette estimation

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

## RELATIONS FINANCIERES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI  
 CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A  
 CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU  
 INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
<b>Créances sur les personnes précitées</b> .....	9500	
Conditions principales des créances		
<b>Garanties constituées en leur faveur</b> .....	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
<b>Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur</b> .....	9502	
Conditions principales des autres engagements		
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs et gérants .....	9503	308.394
Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....	9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE  
 (ILS SONT LIES)**

	Codes	Exercice
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b> .....	9505	73.241
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95061	
Missions de conseils fiscaux .....	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95063	
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95081	
Missions de conseils fiscaux .....	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 5 du Code des sociétés

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	<b>Codes</b>	<b>Total</b>	<b>1. Hommes</b>	<b>2. Femmes</b>
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	733,1	565,5	167,6
Temps partiel .....	1002	68,4	22,1	46,3
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	784,2	581,6	202,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	996.068	778.730	217.338
Temps partiel .....	1012	75.672	23.534	52.138
Total .....	1013	1.071.740	802.264	269.476
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	104.479.518	81.682.463	22.797.055
Temps partiel .....	1022	7.937.366	2.468.500	5.468.866
Total .....	1023	112.416.884	84.150.963	28.265.921
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033			

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	<b>Codes</b>	<b>P. Total</b>	<b>1P. Hommes</b>	<b>2P. Femmes</b>
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	827,8	618,3	209,5
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	1.133.680	850.964	282.716
Frais de personnel .....	1023	116.199.427	87.221.733	28.977.694
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	720	67	770,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	720	67	770,7
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	558	20	572,7
de niveau primaire .....	1200	24	2	25,3
de niveau secondaire .....	1201	308	12	316,6
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	154	3	156,4
de niveau universitaire .....	1203	72	3	74,4
Femmes .....	121	162	47	198,0
de niveau primaire .....	1210	7	7	12,3
de niveau secondaire .....	1211	87	19	101,3
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	32	12	41,3
de niveau universitaire .....	1213	36	9	43,1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	720	67	770,7
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	0,3	
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	479	
Frais pour l'entreprise .....	152	48.825	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTREES**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...</b>	205	8	2	8,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210	8	2	8,7
Contrat à durée déterminée .....	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212			
Contrat de remplacement .....	213			

**SORTIES**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....</b>	305	46	6	50,5
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310	46	6	50,5
Contrat à durée déterminée .....	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340	5	1	5,8
Chômage avec complément d'entreprise .....	341			
Licenciement .....	342	4	1	4,8
Autre motif .....	343	37	4	39,9
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants ....	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	378	5811	107
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	15.602	5812	5.626
Coût net pour l'entreprise .....	5803	5.469.764	5813	2.098.958
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	5.469.764	58131	2.098.958
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise .....	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	

## REGLES D'EVALUATION

### Résumé des règles d'évaluation

#### ACTIF

##### Frais d'établissement

Les frais de constitution et frais de premier établissement sont pris en charge directement dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les frais de restructuration sont activés pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de la société et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société.

Ces frais font l'objet d'amortissements par tranches annuelles de 20 %; toutefois les frais activés au titre de cotisation patronale unique des droits de pension de retraite accumulés au 31 décembre 2004 par les non-actifs sont amortis par tranches annuelles de 10 %, conformément à l'article 2, 3° alinéa de l'A.R. du 27/12/2004.

##### Immobilisations incorporelles

Les redevances pour brevets et licences sont reprises sous cette rubrique et subissent un taux d'amortissement annuel linéaire de 20 %. Les études sont par contre prises en charge directement via le compte de services et biens divers approprié (à partir de l'année 2000).

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires qui comportent pour les grands projets, outre les impôts non récupérables et les frais de transport, les honoraires des architectes et des bureaux d'études (de stabilité, de techniques spéciales, de sécurité et de contrôle).

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire, le mois de mise en service correspondant à la première tranche mensuelle d'amortissement, tenu compte du taux figurant au tableau des amortissements.

Les immobilisés sont considérés comme mis en service soit à la date du procès-verbal de réception provisoire (à cette date, ils peuvent sortir de la rubrique "Immobilisations corporelles en cours" à laquelle ils avaient été versés et être comptabilisés sur le compte spécifique), soit à la date de livraison du bien.

Par exception, Belgocontrol peut prévoir des amortissements sur "immobilisés en cours", lorsque la mise en service a lieu avant la réception provisoire; dans ce cas, il est tenu compte de la date réelle de mise en service.

##### Immobilisations financières

###### Entreprises liées

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition.

A la fin de chaque exercice, l'évaluation est revue en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue.

Des réductions de valeur sont actées pour les immobilisations financières pour lesquelles une dépréciation durable est constatée ou pour lesquelles le remboursement est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Des reprises de réductions de valeur sont effectuées à concurrence des dites réductions si une plus-value durable est ultérieurement constatée.

Lorsque la valeur estimée est supérieure à la valeur en écriture aucune modification n'est, en principe, apportée à la valeur comptabilisée.

###### Créances à plus d'un an

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de la clôture est inférieure à la valeur comptable - et pour autant qu'il s'agisse d'une dépréciation durable - ou lorsque leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les règles d'évaluation concernant les devises leur sont appliquées.

## REGLES D'EVALUATION

### Stocks

Les fournitures achetées représentent un caractère subsidiaire par rapport à la rubrique du "Coût des ventes et prestations". Elles sont imputés dans les " Services et biens divers " et sont donc prises intégralement en charge au moment de leur livraison.

### Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition et subissent les mêmes règles d'évaluation que les créances à plus d'un an.

### Placements de trésorerie

- Les placements de trésorerie sur comptes à terme sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition;
- Les placements en titres négociables sont évalués à la valeur du marché qui mesure utilement le rendement du placement pour la période couverte à la date du rapport;
- Les titres non négociables sur le marché qui ont une valeur de remboursement fixe sont évalués en supposant un taux de rendement constant jusqu'à leur échéance.

### Comptes de régularisation de l'actif

Cette rubrique contient :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle;
- Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

## PASSIF

### Provisions pour risques et charges

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles, notamment :

- Les charges inhérentes aux gros entretiens et réparations;
- Les risques nés pendant l'exercice de pertes ou charges futures nettement précisées ;
- Les pertes ou charges de nature nettement précisée, nées pendant l'exercice, mais dont le montant ne peut encore qu'être estimé ;
- Les engagements résultant de conventions individuelles conclues avec les membres du personnel, ayant un caractère définitif et concrétisés par des conventions conclues dans le cadre de mesures de restructuration ;
- Le risque de pertes du fait que Belgocontrol est liée à un plan de performance dans lequel, en ce qui concerne le volet efficacité économique, les tarifs pour l'activité 'en route' sont fixés pour une période de référence. Sur base des actualisations annuelles des prévisions d'évolution du trafic, nous calculons pour les années qui restent dans la période de référence les pertes dues au risque lié au trafic et qui sont à notre charge.

Les provisions constituées au cours d'exercices antérieurs sont revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

### Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les dettes sociales et salariales sont valorisées conformément à la réglementation sociale et fiscale en vigueur et aux accords conclus avec les organisations représentatives des travailleurs.

Les règles d'évaluation concernant les devises leur sont appliquées.

### Comptes de régularisation du passif

La rubrique contient :

- Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice;
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit de l'exercice ultérieur.

## REGLES D'EVALUATION

### DIVERS

#### Principes généraux applicables à l'évaluation des actifs et des passifs libellés en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération.

En fin d'exercice, tant les immobilisations (incorporelles, corporelles ou financières) que les autres actifs et passifs pour la fraction des soldes de ces comptes exprimée ou d'origine en devises, reste convertie au taux de change appliqué lors de leur comptabilisation.

#### Redevances "en route"

Les redevances "en route" sont facturées aux utilisateurs de notre espace aérien via Eurocontrol.

Elles couvrent les coûts de notre contrôle "en route", les coûts du contrôle "en route" effectué dans notre espace aérien supérieur par le centre Eurocontrol de Maastricht, ainsi que les coûts de fonctionnement de l'Agence Eurocontrol. Nous pré-finançons ces deux derniers éléments.

Chaque année, fin du mois d'octobre de l'année n-1, le calcul du "unit rate" (taux unitaire) est finalisé par Eurocontrol grâce aux estimations que nous lui transmettons. Le "unit rate" s'obtient à partir de la fraction suivante :

$$= \frac{\text{estimation pour l'année n des coûts (nationaux + Eurocontrol) +/- le mécanisme correcteur (voir ci-après)}}{\text{estimation du nombre de "service units" pour l'année n}}$$

Les montants facturés pendant l'année n par Eurocontrol aux usagers résultent de la multiplication du "unit rate" pré-défini par le nombre effectif de "service units" (qui tiennent compte du poids de l'appareil et de la distance parcourue dans l'espace aérien belge).

A la fin de l'année n les assiettes des coûts et le nombre de "service units" réels sont identifiés. Les différences par rapport aux éléments estimés débouchent sur un mécanisme correcteur qui sera appliqué 2 ans plus tard. Une sous-facturation durant l'année n est ajoutée à l'assiette des coûts de l'année n+2 tandis qu'une sur-facturation durant l'année n est retranchée de l'assiette des coûts de l'année n+2. Ce mécanisme correcteur a par conséquent un impact sur le "unit rate" de l'année n+2.

Le Conseil d'administration a approuvé de nouvelles règles de répartition des frais indirects lors de l'approbation du tarif unitaire des redevances d'atterrissage/décollage applicable à partir du 1er avril 2001.

#### Commentaire : ACTIF : Frais d'établissement

Justification du transfert à l'actif des charges engagées dans le cadre d'une restructuration:

-Obligations de pension de Belgocontrol:

Renvoi est fait à l'article 2, §3,2° alinéa de l'A.R. de restructuration des obligations légales de pension de Belgocontrol du 27/12/2004.

#### Commentaire: PASSIF: Réserves: Réserve de lissage des coûts

En application de l'article 85, alinéa 2, de l'A.R. du 30 janvier 2001, nous avons adapté la rubrique "Réserves immunisées" en "Réserves". Cette réserve est constituée en application de l'article 29, A.R. Code des Sociétés, et par analogie avec l'enregistrement d'une réserve d'investissement dans les entreprises commerciales, originellement à concurrence du montant de la plus-value dégagée sur la vente du bâtiment CCN de 38 144 789,57 EUR. Après deux utilisations "exceptionnelles" de 10 000 000,00 EUR chacune, la première en décembre 2008, la seconde le 01/07/2009, en vue de compenser les paiements d'une contribution obligatoire à l'Etat belge, le solde disponible de la réserve à ce moment (juillet 2009) de 9 669 112,54 EUR est utilisé via des prélèvements sur les réserves échelonnés de juillet 2009 à novembre 2014.

#### Commentaire : C 5.10. Résultats d'exploitation - Pensions

En application de l'article 85, alinéa 2, de l'A.R. du 30 janvier 2001, nous avons adapté la rubrique Frais de personnel - Pensions de l'annexe C.5.10 aux caractéristiques propres de notre entreprise. Ce poste enregistre la cotisation de 35% versée à l'Etat, en fonction de la valeur actuelle des droits de pensions acquis et futurs des membres du personnel actif.

**REGLES D'EVALUATION**

Commentaires supplémentaires à l'ANNEXE C.5.10 et au BILAN SOCIAL C.6. "TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL"

---

Vu que les travailleurs dont la situation est réglée par un statut ne sont pas liés par un contrat de travail (ce qui implique par conséquent que la loi sur les contrats de travail n'est pas d'application), ils ne doivent en principe pas être repris dans le registre du personnel et au bilan social. Belgocontrol n'use pas de cette possibilité et fournit un bilan social comprenant les données de l'ensemble du personnel statutaire et contractuel.

# Rapport de gestion du Conseil d'administration

## sur l'exercice comptable 2014

Ci-après, vous trouverez le rapport de la situation et des résultats de l'entreprise publique autonome pour l'exercice comptable 2014 conformément aux dispositions légales. Le présent rapport est rédigé en application de l'article 27 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

### 1. Principales activités de l'entreprise en 2014

En 2014, nous avons assisté à un retour de la croissance du trafic aérien. Belgocontrol a en effet contrôlé 1.041.611 mouvements, soit 2,1% de plus qu'en 2013.

Le centre de contrôle CANAC 2 a contrôlé 542.082 mouvements en 2014, soit une augmentation de 2,1% par rapport à 2013. Cette augmentation est inférieure à la moyenne affichée par les centres de contrôle des 41 pays membres d'Eurocontrol qui s'élève à 3,75%, mais elle est supérieure à la progression moyenne enregistrée par les centres de contrôle du FABEC (1,76%). Même si les chiffres absolus du trafic contrôlé par CANAC 2 sont encore assez bas – 7,5% de moins que ce qu'ils étaient en 2008 – le début de croissance constaté en 2014 est un signe positif pour Belgocontrol et l'économie belge.

Bruxelles National a fait un bond en avant de 6,85% en 2014 par rapport au volume de trafic de 2013. 231.528 mouvements y ont été contrôlés contre 216.678 l'année précédente. Pendant plusieurs années, le nombre de vols n'a pas suivi l'augmentation du nombre de passagers en raison de la stratégie des compagnies aériennes consistant à optimiser le taux de remplissage des avions et à utiliser des avions en moyenne plus grands. Les deux indicateurs semblent aujourd'hui suivre la même tendance à la hausse même si le nombre de vols ne progresse pas encore aussi vite. La croissance 2014 à Bruxelles National est à attribuer à l'ouverture de nouvelles destinations et à l'arrivée de nouvelles compagnies comme Ryanair en février ou Emirates en septembre. Cette progression, même si elle doit être relativisée en raison du nombre absolu de mouvements qui demeure assez faible, est un signe positif démontrant l'attractivité croissante de l'aéroport national.

Les aéroports régionaux n'ont par contre pas pu profiter de la progression du trafic puisqu'ils enregistrent un recul de 1,65% tous trafics confondus. Sur les quatre aéroports régionaux, les contrôleurs de Belgocontrol ont pris en charge 268.001 mouvements au total dont 137.105 IFR (aviation commerciale) et 130.896 mouvements VFR (aviation de loisir). Seul l'aéroport de Liège se démarque nettement par une progression de près de 10% de son trafic IFR. Même Charleroi voit l'activité de l'aviation commerciale diminuer de plus de 4% suite au déplacement d'une partie de l'offre de Ryanair vers Bruxelles National. Excepté le trafic IFR à Liège et le trafic VFR à Ostende en progression de 5,35%, le reste du tableau est dans le rouge.

## Objectifs de performance et fin de la 1<sup>re</sup> période de référence

Au terme de cette 1<sup>re</sup> période de référence (2012-2014), Belgocontrol affiche des résultats très positifs dans les quatre domaines de performance imposés par le Ciel unique européen (sécurité, capacité, environnement et efficacité économique) et dont les objectifs ont été consignés dans un plan de performance commun aux partenaires du FABEC, excepté pour le domaine de l'efficacité économique qui est resté au niveau national. Pour les trois autres domaines, ce sont les performances du FABEC dans son ensemble qui sont évaluées par le Performance Review Body de la Commission européenne. Le FABEC a manqué son objectif dans le domaine de la capacité et a également fait défaut pour un des deux objectifs de son plan de performance dans le domaine de l'environnement.

Du point de vue de la sécurité, Belgocontrol a réalisé la meilleure performance depuis sa création en 1998. Jamais le taux d'incident A&B par nombre de mouvements n'aura été aussi bas qu'en 2014. L'indicateur de performance en matière de sécurité utilisé par Belgocontrol impose de ne pas dépasser 1 incident de catégories A et B par 100.000 mouvements contrôlés. Cela signifie que les incidents A et B doivent représenter moins de 0,0010% des mouvements contrôlés. Le seuil de tolérance est établi à 0,0015%. En 2014, avec un score de 0,000384%, soit moins de 4 incidents A et B par million de mouvement, Belgocontrol atteint largement l'objectif.

La culture de la sécurité a à nouveau progressé. Le nombre d'incidents rapportés est passé de 466 en 2013 à 622 en 2014, soit une progression de 33%. De plus, le nombre de ces incidents où Belgocontrol porte une responsabilité a diminué, de 28 en 2013 à 27 en 2014.

Concernant les objectifs qualitatifs fixés dans le plan de performance du FABEC et relatifs à la sécurité, tous ont été atteints : la politique de Just Culture est appliquée chez Belgocontrol, le Risk Analysis Tool (RAT) est utilisée depuis 2010 et les scores de maturité du Safety Management System (SMS) de Belgocontrol rencontrent les exigences européennes.

Au niveau de la diminution du retard en route, Belgocontrol bat un nouveau record. L'indicateur du plan de performance FABEC est le retard ATFM en route moyen par vol. Le plan prévoit qu'en 2014, ce retard moyen dans le FABEC ne dépasse pas 0,50 minute par vol. Belgocontrol doit contribuer à cet objectif en maintenant son retard en route en dessous de 0,13 minute par vol. Le retard ATFM en route moyen généré par l'ACC de Belgocontrol s'est élevé en 2014 à seulement 0,02 minute par vol. C'est de loin la meilleure performance du FABEC mais aussi le retard en route le plus bas jamais enregistré par Belgocontrol.

Le FABEC n'a pas réussi quant à lui à réitérer sa belle performance de 2013. Des mouvements de contestation sociale dans le secteur ATC en 2014 ont notamment généré du retard supplémentaire. Le FABEC affiche un retard ATFM en route moyen de 0,56 minute par vol et rate de peu l'objectif de son plan de performance.

A l'aéroport de Bruxelles National, les objectifs de Belgocontrol sont à nouveau atteints en 2014 et les scores se sont légèrement améliorés par rapport à 2013. En effet, le temps de taxi a été inférieur à 15 minutes pour 97,83% des vols alors que l'objectif est de 90%. De

même, les décollages ont été autorisés dans un seuil de tolérance de 3 minutes par rapport à l'horaire prévu pour 89,17% des départs, alors que l'objectif est de 80%.

En matière d'environnement, l'objectif intermédiaire d'efficacité des vols qui s'applique au FABEC dans son ensemble, sans détermination de contribution individuelle des ANSP, est atteint en 2014. La différence entre la route idéale et la distance effectivement parcourue par les avions ne s'est élevée en moyenne qu'à 1,72%. L'objectif pour 2014 étant de 1,86%.

L'objectif du FABEC concernant les descentes continues (CDO) impose que les principaux aéroports du FABEC, dont Bruxelles National, disposent au terme de la 1<sup>re</sup> période de référence, fin 2014, de procédures effectives pour pouvoir autoriser des CDO aux pilotes. Ces procédures ont été publiées et sont entrées en vigueur le 26 juin 2014. A partir de cette date, les pilotes peuvent atterrir en CDO sur les pistes 25L, 25R et 19, si les conditions de trafic le permettent.

Comme prévu dans le plan de performance déposé par la Belgique concernant l'efficacité économique, le taux unitaire de 'Belgique-Luxembourg' servant de base à la facturation des services en route a diminué pour la troisième fois de 3,5% par rapport à l'année précédente. En 2014, le trafic réel a été inférieur de 2,5% aux prévisions établies par EUROCONTROL lors de l'établissement du plan de performance en 2011. Ce risque lié au trafic a engendré une perte de 2,1 millions d'euros pour Belgocontrol en 2014.

#### Une nouvelle dynamique

Le troisième contrat de gestion est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le nouveau système de financement assure à Belgocontrol une rémunération correcte pour les services fournis. Belgocontrol franchit ainsi un cap important vers un assainissement de sa situation financière. En revanche Belgocontrol s'engage à diminuer pendant les cinq prochaines années la moyenne pondérée des taux unitaires calculés pour les zones tarifaires terminales de 2,5% par an. Par ailleurs, elle s'engage encore plus résolument dans les domaines de la sécurité, de la capacité, de la ponctualité et de l'environnement.

Suivant une des recommandations du stakeholders survey commandé à l'initiative du Comité de direction, Belgocontrol communique à présent beaucoup plus ouvertement. Non seulement avec ses partenaires professionnels comme mentionné ci-dessus, mais aussi avec le grand public et plus spécifiquement les riverains. Le site batc.be a été lancé en collaboration avec Brussels Airport pour informer en temps réel les riverains sur l'utilisation des pistes à l'aéroport de Bruxelles National. Les contacts avec la presse ont été intensifiés via des communiqués réguliers, des interviews ou des points presse.

Pour appliquer la nouvelle stratégie et entre autres devenir une organisation flexible et participative, un changement de culture d'entreprise est nécessaire. Sous la devise 'Wings ahead' (en avant vers des changements positifs), diverses initiatives ont déjà été lancées qui seront poursuivies en 2015.

Une des conséquences logiques de la mise en application de la nouvelle stratégie est une multitude de projets à réaliser. Il s'agira de définir des priorités et de bien gérer l'implication de chacun de ces projets et la compatibilité des uns avec les autres. C'est la raison pour laquelle un système de PMO (Project Management Office) est installé au sein de Belgocontrol. Le Project Management Board décide quels projets sont élaborés, quand, et

quels moyens sont attribués à quel projet. Des Program Managers et Project Leaders sont responsables de leur exécution dans les délais prévus et avec les moyens disponibles. Un système de suivi marquera à tout moment l'évolution de chaque projet.

Atteindre nos objectifs requiert aussi des investissements, et pas seulement financiers. Nous devons aussi investir dans nos collaborateurs en leur fournissant les moyens nécessaires pour pouvoir accomplir leurs tâches et optimiser leurs services. Ces investissements se feront sur base de leurs expériences et propositions. Il en est de même pour les lieux de travail qui seront mieux aménagés au bénéfice de l'atmosphère de travail générale. De plus, on investira également dans des formations pour que tous les collaborateurs puissent continuer à se développer dans leur fonctionnement. Finalement, une attention importante est accordée à un dialogue social constructif.

## 2. Données financières sur l'exercice comptable 2014

### Bilan

(en milliers d'euros)

ACTIFS	31/12/2013	31/12/2014	Evolution
Actifs immobilisés	133.721	115.172	-13,9%
Actifs circulants	76.243	87.730	15,1%
Total des actifs	209.964	202.902	-3,4%

Le montant des actifs immobilisés est inférieur de 13,9% à celui de fin 2013 car les coûts d'amortissement en 2014 furent supérieurs au montant des nouveaux investissements. Dans le cadre des objectifs d'efficacité économique européens et en raison des difficultés financières rencontrées ces dernières années, la politique d'investissement de Belgocontrol a été limitée à l'entretien des systèmes critiques, à la prolongation de leur durée de vie et à leur remplacement à la fin de cette durée de vie. De cette manière, la sécurité du trafic aérien a pu demeurer garantie, de même que les missions de service public. Cette politique d'investissement n'est pas tenable à court, moyen et long termes. En effet, les systèmes de gestion de la navigation aérienne sont en pleine évolution technologique avec notamment le déploiement du programme SESAR (qui constitue le volet technologique du Ciel unique européen). Afin de pouvoir suivre cette évolution technologique mais aussi d'améliorer la productivité et de pouvoir répondre aux demandes des usagers, Belgocontrol devra également être en mesure de réaliser des investissements stratégiques dans les années à venir. D'autre part, certains investissements planifiés et nécessaires pour les aéroports régionaux ne peuvent pas être effectués aujourd'hui dans les délais impartis en raison notamment de la complexité du financement et des multiples acteurs impliqués. A l'avenir, il

faudra tâcher de simplifier le financement de ces investissements, afin de pouvoir mener une politique d'investissement cohérente et d'assurer la continuité des services.

Les actifs circulants, qui contiennent les créances vis-à-vis de clients, les valeurs disponibles et les comptes de régularisation, ont augmenté de 15,1% par rapport à fin 2013. Cette augmentation se situe surtout dans les valeurs disponibles en raison d'une amélioration de la situation de trésorerie de Belgocontrol suite aux résultats positifs dans l'activité 'en route', compensés partiellement par un cash drain dans l'activité 'terminale'.

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2013	31/12/2014	Evolution
Capitaux propres	137.465	136.805	-0,5%
Provisions	16.177	16.785	3,8%
Dettes	56.322	49.312	-12,4%
Total du passif	209.964	202.902	-3,4%

Pour ce qui a trait au côté passif du bilan, il convient d'attirer l'attention sur l'évolution des capitaux propres. L'exercice comptable 2014 s'est clôturé sur un bénéfice de 1 million EUR, comparé à une perte de 8,5 millions EUR en 2013. Les capitaux propres diminuent étant donné qu'en 2014 1,6 millions EUR des réserves ont été prélevées pour lissage des coûts.

Les pertes du passé proviennent du fait qu'une grosse partie de nos services terminaux de navigation aérienne ne sont pas rémunérés, alors que la réglementation nous oblige à les prester. Concernant les services terminaux à Bruxelles National, le tarif inchangé depuis 2003, tel que figurant au second contrat de gestion, était encore en vigueur en 2014. Le tarif n'a pas été indexé ni adapté à la forte diminution du trafic aérien après les attentats du 11 septembre 2001, la faillite de quelques clients importants comme la Sabena, et le départ partiel du hub européen du service d'expédition de DHL de Zaventem vers la ville allemande de Leipzig en 2009. Cette période fut également impactée par la crise économique et financière, très perceptible dans le secteur aérien.

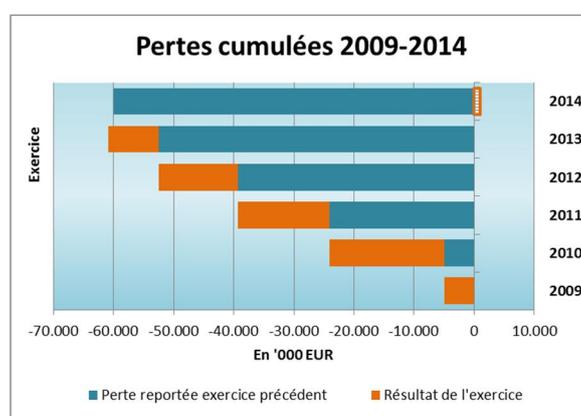
En conséquence, les revenus de la facturation sont inférieurs aux coûts, ce qui génère une perte sur cette activité.

Pour ce qui concerne les aéroports régionaux, conformément à l'accord de coopération conclu le 30 novembre 1989 entre l'Etat belge, agissant pour la Régie des Voies aériennes, et les Régions, Belgocontrol se charge du maintien, du remplacement et du financement des installations et du personnel mis à disposition en 1989 par ce qui était alors la Régie des Voies aériennes. Concrètement, il en résulte que la majeure partie des coûts des services prestés dans ces aéroports ne sont pas rémunérés et sont à charge de Belgocontrol.

Le troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et Belgocontrol, approuvé le 4 avril 2014 par le Conseil des ministres et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, apporte une solution structurelle aux manques à gagner et rend le financement de l'activité terminale de Belgocontrol conforme à la réglementation européenne. En outre, le troisième contrat de gestion prévoit que tous les aéroports, y compris les régionaux, soient soumis au règlement européen sur le système de tarification, ce qui garantit la transparence des coûts pour chaque aéroport, et que les informations requises soient mises à disposition des usagers de l'espace aérien et des instances compétentes.

En dépit de la réalisation d'économies substantielles au cours des dernières années, puisqu'il n'y a pas eu pendant la période 2009-2013 de solution structurelle aux manques à gagner susmentionnés, les pertes cumulées s'élèvent à 60 millions EUR. Il s'ensuit que les réserves constituées dans le passé ont été entièrement consommées et qu'en 2013 et 2014 même le capital est entamé.

Le graphique suivant représente les pertes cumulées de 2009 à 2014 :



Belgocontrol doit à tout moment assurer sa mission de service public et elle n'est pas soumise à l'article 96 § 1,6<sup>e</sup> du code des sociétés.

Malgré les pertes cumulées, au moment d'établir les comptes, Belgocontrol part du principe de l'application des règles comptables de continuité pour l'entreprise. En effet, il n'y a pas d'arriérés de paiements à l'O.N.S.S., ni en matière de précompte professionnel ou de T.V.A., ni à l'égard de nos fournisseurs ou de banques pour ce qui a trait aux emprunts.

Les perspectives de liquidités, analysées par notre Conseil d'administration, ne prévoient pas des pénuries de liquidités ponctuelles en 2015.

Les dispositions du contrat de gestion pour l'année 2015 se sont également concrétisées par un A.R. (du 19 décembre 2014, publié au Moniteur belge du 30 décembre 2014) fixant la clé de répartition (facteur F) pour le financement de Belgocontrol. Comme mesure transitoire, Belgocontrol a pu obtenir l'approbation des dispositions légales pour l'octroi d'une avance récupérable.

En 2014, une provision a été constituée pour la première fois pour de gros travaux de réparation et de maintenance des bâtiments, de systèmes et d'installations. En outre, les provisions ont également été adaptées suite à l'analyse et l'évaluation annuelles des dossiers de litiges. La provision pour le risque lié au trafic, constituée fin 2012 pour les

années 2013 et 2014, a servi à couvrir le risque lié au trafic réel en 2014 et le montant prévu en trop a été repris.

La diminution dans les rubriques 'dettes', contenant le solde des emprunts à rembourser, les dettes commerciales, les dettes fiscales, les rémunérations et charges sociales et les comptes de régularisation, est la conséquence des amortissements en capital des emprunts en 2014.

## Compte de résultats

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTATS	2013	2014	Evolution
Chiffre d'affaires	193.520	196.059	1,3%
Autres produits d'exploitation	4.446	2.026	-54,4%
Ventes et prestations	197.966	198.086	0,1%
Services et biens divers	-59.957	-58.129	-3,0%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-116.199	-112.417	-3,3%
Amortissements	-22.395	-20.751	-7,3%
Réductions de valeurs et provisions	-6.727	-3.296	-51,0%
Autres charges d'exploitation	-2.397	-6.493	170,9%
Charges d'exploitation	-207.675	-201.086	-3,2%
Résultat d'exploitation	-9.709	-3.000	-69,1%
Résultat financier	-476	-217	-54,5%
Résultat exceptionnel	-78	2.557	-3377,6%
Prélèvement réserve pour lissage des coûts	1.785	1.636	-8,3%
Perte/bénéfice de l'exercice	-8.478	976	-111,5%

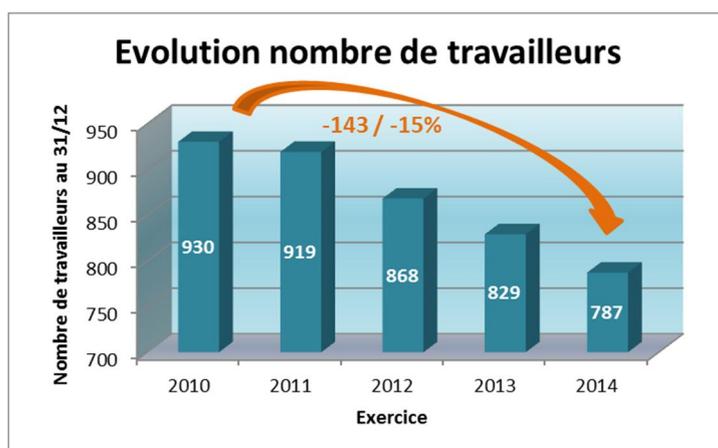
La légère hausse du chiffre d'affaires se situe essentiellement dans l'activité en route, qui en représente 82%. Le nombre de service units imputés aux usagers de l'espace aérien a augmenté de 3,8%. Cette hausse des unités de services est partiellement compensée par une baisse du tarif en route. La diminution de tarif cadre avec l'objectif d'efficacité économique européen préconisé pour la première période de référence 2012-2014, le taux unitaire européen moyen devant baisser chaque année en moyenne de 3,5% en termes

réels. 'Belgique-Luxembourg' a été l'un des seuls Etats membres européens à réaliser cet objectif en fixant dans son plan de performance une réduction annuelle de 3,5% du coût unitaire belgo-luxembourgeois.

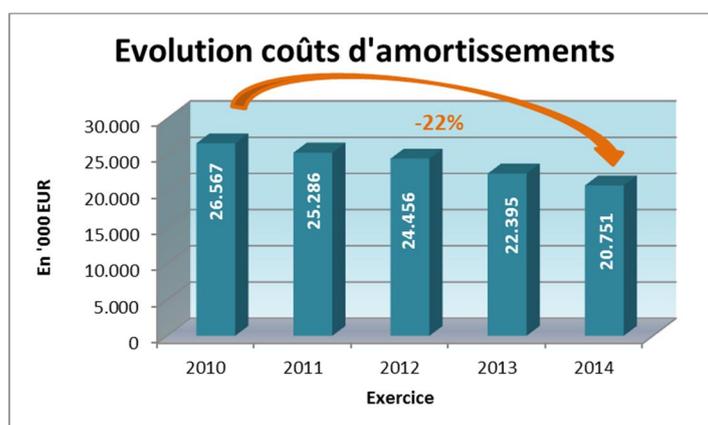
La diminution des autres produits d'exploitation s'explique par la subvention européenne TEN-T reçue de la Commission européenne en 2013 dans le cadre du FABEC, à caractère plutôt exceptionnel.

Du côté des coûts, la diminution dans la rubrique 'Services et biens divers' s'explique essentiellement par la contribution moindre aux frais de fonctionnement de MUAC, le centre de contrôle aérien d'EUROCONTROL qui assure le contrôle de l'espace aérien supérieur au-dessus de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et d'une partie de l'Allemagne. Par ailleurs, il y a des réductions de coûts substantielles dans les frais de personnel et les amortissements de Belgocontrol.

Pour ce qui a trait aux frais de personnel, Belgocontrol a conduit ces dernières années en matière de ressources humaines une politique de non-remplacement des départs et de limitation des nouveaux engagements au strict minimum avec, à la clé, une réduction de 15% du personnel au cours de la période 2011-2014. Un mouvement de rattrapage est nécessaire dans les années à venir, pour amener l'effectif du personnel au niveau adéquat afin de pouvoir garantir la sécurité du trafic aérien.



Suite à la politique d'investissement, les amortissements ont diminué de 22% ces quatre dernières années, comme le montre le graphique suivant.



En 2014, un résultat exceptionnel de 2,6 millions EUR a été réalisé, essentiellement en raison de la reprise de la part non consommée des provisions constituées au cours des années antérieures.

L'exercice comptable 2014 se clôture donc par un bénéfice de 975.851 EUR. Le résultat d'exploitation, quant à lui, s'améliore mais reste négatif, à savoir -3 millions EUR, à comparer avec les -9,7 millions EUR en 2013. La cause de cette situation réside dans le fait que Belgocontrol n'était pas rémunérée entièrement pour ses prestations.

#### Affectation du résultat 2014

(en milliers d'euros)

AFFECTATION DU RESULTAT	31/12/2014
Bénéfice 2014 à affecter	976
Perte reportée exercice antérieur	-60.894
Perte à reporter	-59.918

Le bénéfice de l'exercice 2014 s'ajoute à la perte reportée de l'exercice précédent, ce qui porte le total à 59,9 millions EUR.

### 3. Rémunération des membres des organes de gestion

L'article 17 §4 de la loi du 21 mars 1991 stipule que le Comité de rémunération établit chaque année un rapport relatif aux rémunérations des membres des organes de gestion, qui sera intégré dans le rapport de gestion.

L'A.R. du 2 octobre 2013 a nommé Monsieur Johan Decuyper à partir du 2 octobre 2013 en qualité d'Administrateur délégué de Belgocontrol pour une durée de six ans. Ensuite, l'A.R. du 18 novembre 2013 a nommé le Président et les membres du Conseil d'administration de Belgocontrol pour une durée de six ans commençant le 22 novembre 2013.

Les membres du Comité de direction, élargi à un Directeur général International and Public Affairs et un Directeur général des Ressources humaines, ont été nommés lors d'une réunion du Conseil d'administration le 11 février 2014.

## Les membres du Conseil d'administration

La rémunération que perçoivent les membres du Conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur, est fixée par le Roi en application de l'article 21 §2 de la loi du 21 mars 1991.

Au sein du Conseil d'administration nouvellement institué depuis le 22 novembre 2013, les administrateurs (à l'exception de l'Administrateur délégué) et le Président perçoivent, sur base de l'A.R. du 18 novembre 2013, respectivement une rémunération annuelle brute de 11.155,20 € et 52.057,64 €, liée à l'indice pivot.

Les administrateurs reçoivent en outre un jeton de présence pour leur participation aux comités spécialisés créés au sein du Conseil d'administration (Comité d'audit, Comité de rémunération, Comité stratégique) et ce sur base de l'A.R. du 3 mai 1999. Ce jeton de présence s'élève à 371,84 €, n'est pas indexé et le total annuel ne peut pas être supérieur au 1/3 de la rémunération de base annuelle en tant qu'administrateur.

Pour l'exercice 2014, les rémunérations brutes (en EUR) qu'ont perçues les membres du Conseil d'administration, furent les suivantes :

Administrateurs	Brut	Jeton de présence	Total
LAVEYNE Luc	15.013,32	4.833,92	19.847,24
VAN BEVER Hugo	15.013,32	2.231,04	17.244,36
LORAND Renaud (Président)	70.062,72	11.527,04	81.589,76
LUDMER Julie	11.259,99	1.487,36	12.747,35
PARTYKA Katrien	11.259,99	1.487,36	12.747,35
BORGINON Fons	15.013,32	2.974,72	17.988,04
de BRIEY Laurent	15.013,32	5.004,44	20.017,76
DUFFY Gerald	15.013,32	3.346,56	18.359,88
MELEN Claude	15.013,32	2.974,72	17.988,04
Van der AUWERA Liesbeth	3.753,33	0,00	3.753,33
	186.415,95	35.867,16	222.283,11

## Le Comité de direction

Conformément à l'article 17 §4 de la loi du 21 mars 1991, la rémunération et les avantages octroyés à l'Administrateur délégué et aux membres du Comité de direction sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Lors de l'entrée en fonction de chaque membre du Comité de direction, la partie fixe de cette rémunération a fait l'objet d'une convention particulière conformément à l'article 21 de la loi du 21 mars 1991. Le Comité de rémunération a fixé à ce moment le montant et la composition de cette rémunération et s'est basé distinctement pour chaque cas sur une étude de benchmarking relative à des niveaux de responsabilité comparables.

Concernant la fixation de la rémunération du nouvel Administrateur délégué fin 2013, il a été tenu compte des directives prescrites en la matière par le Gouvernement. Sur base de ces directives et sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a fixé dans la convention particulière de l'Administrateur délégué un système de rémunération prévoyant l'octroi d'un salaire annuel fixe, d'un salaire variable et d'un certain nombre d'avantages supplémentaires.

L'Administrateur délégué ne perçoit aucune rémunération spécifique en qualité de membre du Conseil d'administration.

#### Rémunération variable relative aux prestations de 2013

L'Administrateur délégué a reçu en 2014 une rémunération variable relative aux prestations de 2013 et égale à 30% du salaire brut de 2013.

#### Avantages supplémentaires de 2014

L'Administrateur délégué et les autres membres du Comité de direction ont bénéficié en 2014 d'un certain nombre d'avantages supplémentaires tels qu'une voiture de société et une assurance hospitalisation ; les membres contractuels du Comité de direction ont également bénéficié d'une "assurance perte de revenus" et d'une assurance groupe.

Pour l'exercice 2014, les rémunérations brutes (en EUR) qu'ont perçues les membres du Comité de direction furent les suivantes :

	Salaire fixe (*)	Rémunération variable et autres avantages	Total
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ	204.300,88	64.171,35	268.472,23
DIRECTEURS GÉNÉRAUX	847.379,41	174.859,49	1.022.238,90
TOTAL	1.051.680,29	239.030,84	1.290.711,13

(\*) Salaire fixe = salaire ordinaire + pécule de vacances + prime de fin d'année (en fonction de la date de début ou de fin de mandat)

## Le commissaire du gouvernement

Monsieur Philippe Touwaide, qui était Commissaire du gouvernement jusqu'au 19 mars 2014, a perçu en 2014 une rémunération de 9.920,72 €. A partir du 20 mars 2014, la fonction de Commissaire du gouvernement a été assurée par Monsieur Pierre Crevits, et sa rémunération de 2014 fut de de 16.098,96 €.

4.

### 4. Perspectives futures

Un nouvel élan a été donné à Belgocontrol en 2014. Ainsi commençait cette rubrique dans le rapport annuel de l'année dernière. Cette prévision s'est réalisée. Le renouveau a commencé sur beaucoup de plans l'année dernière. Mais le travail est loin d'être fini. Nous continuerons à suivre en 2015 le chemin emprunté. Cela signifie un service encore plus performant et une exploitation encore plus efficiente de nos ressources.

Le troisième contrat de gestion qui fut conclu l'an dernier est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le nouveau système de financement qui y figure assure à Belgocontrol une rémunération correcte pour les services fournis. 2015 devrait donc signifier à nouveau un grand pas en avant sur le plan financier pour Belgocontrol.

Nous prenons par ailleurs des engagements importants. La sécurité du trafic aérien y est toujours primordiale, couplée à la capacité dans les différents aéroports. Nous continuons également à veiller à l'amélioration continue des performances en matière d'environnement. Ainsi, nous tenons à promouvoir encore les atterrissages en CDO à Brussels Airport.

Nous ambitionnons dans notre fonctionnement une efficacité économique accrue. Pour autant, notre objectif n'est pas seulement de faire des économies. Des investissements sont assurément indispensables et seront d'ailleurs réalisés, mais ils doivent être raisonnables et contribuer à garantir l'avenir de Belgocontrol.

En 2014, la stratégie de Belgocontrol s'est concrétisée Elle s'articule autour de trois axes principaux :

#### ⇒ Des partenariats forts

Il faut encore resserrer les liens avec nos stakeholders et rechercher de nouveaux partenariats intéressants. Après un inventaire détaillé des contacts et des accords de collaboration actuels, des actions concrètes sont développées.

Les liens avec la Défense font l'objet d'une attention particulière. Les deux parties ont la ferme volonté de réunir leurs forces dans différents domaines. Des accords de coopération structurels doivent bénéficier aux deux organisations en termes de fonctionnement et de structure de coûts.

#### ⇒ Un service efficient

Le savoir-faire et le professionnalisme de nos services sont incontestables. Nous devons maintenir ce même niveau de service, mais nous devons également veiller à rester constamment up to date dans cet environnement sans cesse changeant et de plus en plus concurrentiel qu'est celui du contrôle aérien. Ce n'est qu'ainsi que nous

pourrons conserver et renforcer notre position dans le contexte européen. Les défis sont grands, mais réalisables.

⇒ Organisation flexible et participative

L'expérience et le zèle de nos collaborateurs sont la condition pour nous améliorer encore et faire face à la concurrence. Pour leur permettre de continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes dans leurs missions, nous leur offrons notre soutien en leur donnant les moyens nécessaires et en créant de bonnes et agréables conditions de travail. Ensemble, nous devons décider des meilleurs investissements possibles. Nous voulons aussi permettre à nos collaborateurs de s'épanouir dans les développements en cours chez Belgocontrol, en leur assurant des formations appropriées.

Ces trois axes et la stratégie complète seront développés dans le courant de l'année 2015, à l'aide d'une approche systématique. Le PMO (Project Management Office) supervisera l'ensemble des programmes et des projets concrets, qui seront implémentés dès 2015. Ce processus s'enclenche dès à présent et sera très visible sur plusieurs plans dans le courant de 2015.

Fait à Steenokkerzeel le 28 avril 2015,

Au nom du Conseil d'administration,

Renaud Lorand  
Président du Conseil d'administration

Johan Decuyper  
Administrateur délégué

**Entreprise publique autonome  
BELGOCONTROL  
Square de Meeûs, 35  
1000 BRUXELLES**

**Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2014**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et plus précisément, en vertu de l'article 25 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques qui fait référence aux articles 143 et 144 du Code des sociétés, le Collège des Commissaires vous fait rapport sur l'exécution de son mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

**Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve**

Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels de l'entreprise publique autonome Belgocontrol (« l'entreprise publique autonome») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 202.901.725,23 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 975.851,49 EUR.

*Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du Collège des Commissaires*

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Le Collège a effectué son contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du Collège des Commissaires. En procédant à cette évaluation des risques, le Collège des Commissaires prend en compte le contrôle interne de l'entreprise publique autonome relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entreprise publique autonome.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entreprise publique autonome, les explications et informations requises pour son contrôle.

Le Collège des Commissaires estime que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion sans réserve.

#### *Opinion sans réserve*

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise publique autonome au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect de la loi du 21 mars 1991, du Code des sociétés, des statuts et du contrat de gestion de l'entreprise publique autonome.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, la responsabilité du Collège des Commissaires est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes annuels et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont le Collège eu connaissance dans le cadre de son mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Le Collège des Commissaires n'a pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation de la loi du 21 mars 1991, des statuts, du Code des sociétés ainsi que du contrat de gestion.

Fait à Bruxelles, le 28 avril 2015.

Le Collège des Commissaires,

Les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
SCRL civile

ScPRL Joiris, Rousseaux & Co,  
Réviseurs d'entreprises associés

Représentée par

Représentée par

Joris MERTENS  
Réviseur d'entreprises  
Président du Collège des Commissaires

Jean-Michel HAEGEMAN  
Réviseur d'entreprises

La Cour des comptes  
représentée par

Ignace DESOMER  
Président de la Cour des comptes

Philippe ROLAND  
Premier Président de la Cour des comptes